

Compte rendu de séance

Séance du 14 Janvier 2016

L' an 2016 et le 14 Janvier à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de DAVID Éric Maire

Présents : M. DAVID Éric, Maire, Mmes : BELLEGUIC Marianne, BOURGEOIS Brigitte, DEHOUX Marie-Aude, GASTÉ Nelly, GERVAIS Stéphanie, HENRY Bénédicte, POISSON Christine, MM : BAZEAU André, CHATAIGNIER Michel, CROSNIER Jérôme, DOBER Louis, ORY Charles, RANNOU Mickael

Excusés : M. CHOISY Frédéric (procuration à POISSON Christine)

Absents :

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

Date de la convocation : 08/01/2016

Date d'affichage : 08/01/2016

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de La Flèche
le : 16/01/2016

A été nommé(e) secrétaire : DOBER Louis

Objet(s) des délibérations

Renouvellement convention SATESE 2016-2018

réf : 14-01-2016-01

Considérant la convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement passée avec le Conseil général pour bénéficier des prestations du SATESE.

Considérant que cette convention arrive à terme et qu'il est proposé à la collectivité de la renouveler, sans quoi les services proposés par le SATESE s'arrêteront dès le début de l'année 2016

Considérant le contenu de la convention, le coût de l'assistance technique attendu pour la collectivité est de 502.40€.

Le conseil municipal décide après en avoir délibéré de :

- Renouveler la convention d'Assistance Technique avec le Conseil départementale dans le domaine de l'assainissement collectif pour une durée de 3 ans afin de continuer de bénéficier des services du SATESE ainsi que ses annexes.

Pour : 15, contre :0, abstention :0

Droit de préemption urbain

réf : 14-01-2016-02

1 - Me Pierre POUJADE, notaire à Sablé-sur-Sarthe est chargé de la vente de la parcelle ZR 271 appartenant à la SCI Passo et a demandé si la commune désirait exercer son droit de préemption urbain (DPU 720221601).

Monsieur le Maire, dans le cadre de sa délégation a répondu que la Commune du Bailleul ne désirait pas préempter.

Le Conseil Municipal prend acte de la décision du Maire .

Droit de Préférence

réf : 14-01-2016-03

1 - Me POUJADE, notaire à Sablé-sur-Sarthe est chargé de la vente de la parcelle ZO 38 appartenant aux consorts Gillet et a demandé si la commune désirait exercer son droit de préférence.

Monsieur le Maire, dans le cadre de sa délégation a répondu que la Commune du Bailleul ne désirait pas exercer ce droit.

Le Conseil Municipal prend acte de la décision du Maire .

Pour : 15, contre :0, abstention :0

Ouverture de crédits d'investissement 2016

réf : 14-01-2016-04

Le Maire rappelle que conformément à l'article 15 de la loi du 5 janvier 1988, le Maire peut mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent.

Dans l'attente du vote du budget 2016 et conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- L'exécutif de la collectivité territoriale est en droit de mettre en recouvrement des recettes et de mandater des dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,
- En outre, il peut, sur autorisation de l'organe délibérant, mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Afin de ne pas pénaliser les entreprises et de permettre le paiement des fournisseurs avant le vote du budget primitif 2016 et après en avoir délibéré et adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé, le mandatement des dépenses d'investissement (hors reports), dans la limite de 103 889,63€ (25% de 415 558,52 €).

- Ces dépenses seront mandatées :
 - o Chapitre 23, compte 2315, raccordement électrique La Claie : 6 224,94 € TTC

Pour : 15, contre :0, abstention :0

Devis travaux complémentaires Mairie

réf : 14-01-2016-05

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un devis complémentaire à été demandé à l'entreprise Prechais concernant le chauffage à l'étage de la mairie suite aux travaux de rénovation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide et autorise le Maire à signer le devis de l'entreprise Préchais de 6 910,91 € HT à l'unanimité.

Pour : 15, contre :0, abstention :0

Complément de compte-rendu:

- Prochaines réunions
 - 25 février 2016
 - 17 mars 2016
 - 31 mars 2016
- Information sur le recensement de la population : 1255 habitants au 1er janvier 2016
- Le lieu-dit "La Claie" sera numéroté prochainement, des plaques avec les n° seront fournies aux habitants.

Séance levée à: 21:45

En mairie, le 15/01/2016
Le Maire
Éric DAVID